



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRASSY EN DATE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin, le Conseil Municipal de la Commune de BRASSY dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Sébastien HALLIEZ.

Date de la convocation : 21 juin 2023

PRESENTS : MM. HALLIEZ, PARIS, RABEUX, BOBET, CABAT, FRANCOIS, MATTEI, Mmes SACANVILLE, CALLEWAERT, CORFMAT.

ABSENTS : Mme JOURDAN, Mr DUCROT.

Secrétaire : Madame Sylvie SACANVILLE

ORDRE DU JOUR :

- Travaux de voirie route de Brassiot au Mont
- Pré de France
- Travaux réseau d'eau à Bonnetré
- Travaux maison d'assistantes maternelles (abri extérieur)
- Questions diverses

Validation Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 09 juin 2023 :

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'est formulée. Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

1° Travaux de voirie route de Brassiot au Mont :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des différents devis pour la réfection des voies suivantes :

- Voie Communale n° 64 de Brassy au Mont par Brassiot
- Voie Communale n° 54 dit du chemin communal de Brassiot

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE l'offre de l'entreprise COLAS pour un montant de 72 088.74 € T.T.C et 11 865.60 € T.T.C pour le calage des rives**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires aux travaux de voirie 2023**

2° Pré de France :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les conjoints Berlo (Marie-José LEROUX et Raphaël BERLO), propriétaires de plusieurs parcelles situées au Pré de France, souhaite mettre ses parcelles en vente.

La question de la pérennité du site, qui accueille des compétitions de moto et auto cross, mais aussi ponctuellement des manifestations diverses (fête de la forêt par exemple) est bien évidemment posée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE d'acheter les parcelles listées ci-dessous au prix total de 9 000 € :**

Nature	Section	Parcelle	Lieudit	Surface
Terre	D	73	Le champs de Fiance	0,1755
Pré	D	406	Le pré de France	0,059
Pré	D	407	Le pré de France	0,3495
Pré	D	409	Le pré de France	0,952
Bois	D	71	Le Champ de Fiance	0,36
Bois	D	72	Le Champ de Fiance	0,377
Pré	D	927	Près des Bouts	1,5275
Bois	D	923	Pré des Bouts (*)	0,0913
Pré	D	924	Près des Bouts (*)	1,0245
			TOTAL	4,9163

3° Travaux réseau d'eau à Bonnetré :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que suite à la vente d'un terrain constructible situé à Bonnetré, il est nécessaire de modifier la canalisation qui passe dans la parcelle où se situerait la future entrée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE le devis de l'entreprise SIBI d'un montant de 3 395.62 € T.T.C**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir un nouveau programme d'investissement n° 44 : Canalisations à Bonnetré sur le budget du Service d'Eau de Brassy et à ouvrir des crédits budgétaires**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires aux travaux**

4° Travaux maison d'assistantes maternelles (abri extérieur) :

Monsieur le Maire expose que suite à l'acceptation du devis de l'architecte SARL A'CONCEPT, Monsieur VAUPRÉ par délibération du 04 octobre 2022, il est nécessaire d'ouvrir un programme d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE et AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir un programme d'investissement n° 325 : RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES au compte 2138 : Autres constructions.**

5° Questions diverses :

- **Renouvellement du contrat de travail de l'agent des services techniques – entretien des bâtiments communaux :** Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le contrat de travail de Madame Mélanie DUBREIL se termine le 31 juillet 2023 et propose de le renouveler un an jusqu'au 31 juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE et AUTORISE Monsieur le Maire de renouveler le contrat de travail de Madame Mélanie DUBREIL en tant qu'agent des services techniques contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 31h50 annualisé à compter du 1er août 2023 jusqu'au 31 juillet 2024.**

- Achat de matériels de voirie : Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les services techniques ont fait part de leur souhait d'avoir une tronçonneuse et une débroussailleuse à batterie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE l'achat de ce matériel**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'achat**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir un programme d'investissement n° 324 : MATÉRIELS DE VOIRIE au compte 2157 : matériel et outillage technique.**

- Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural à Magnémont : Par délibération en date du 04 octobre 2022, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural situé à Magnémont en vue de sa cession à M. et Mme Jean-Marc BLAIN.

L'enquête publique s'est déroulée du 06 au 20 mai 2023.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les 15 jours à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées ne se soient présentées.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE la désaffectation d'une partie du chemin rural à Magnémont en vue de sa cession à M et Mme Jean-Marc BLAIN**

- **RAPPELLE le prix fixé par le règlement portant sauvegarde et conditions pour cessions des chemins ruraux adopté par délibération en date du 20 décembre 2021 soit 1 € par m², plus les frais d'acte, bornage, remboursement de l'enquête publique et accessoires à la charge de l'acheteur**

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tous documents nécessaires à la vente**

- Désaffectation et aliénation d'une partie du chemin rural à Razou : Par délibération en date du 04 octobre 2022, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural situé à Magnémont en vue de sa cession à M. et Mme Xavier BERLO.

L'enquête publique s'est déroulée du 06 au 20 mai 2023.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les 15 jours à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées ne se soient présentées.

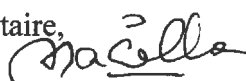
Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE la désaffectation d'une partie du chemin rural à Magnémont en vue de sa cession à M et Mme Xavier BERLO**

- **RAPPELLE le prix fixé par le règlement portant sauvegarde et conditions pour cessions des chemins ruraux adopté par délibération en date du 20 décembre 2021 soit 1 € par m², plus les frais d'acte, bornage, remboursement de l'enquête publique et accessoires à la charge de l'acheteur**

- **AUTORISE Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer tous documents nécessaires à la vente**

Le Secrétaire,



Sylvie SACANVILLE



Le Maire,

Jean-Sébastien HALLIEZ.

